





























REMERCIEMENTS

L'équipe municipale tient particulièrement à remercier :

- L'association « Grandes Dalles Animations », présidée par Monsieur Pierrick MUTA, pour la mise à disposition de son compteur électrique destiné à l'alimentation du poste de secours de la plage des Grandes Dalles ;
- Lydie LAVENU et Lydia CANAC pour l'aide au fleurissement du village et leur participation aux décorations de Noël.

Crédit photo couverture : © Benoît Moreau - 2022 - ciel/mer XII - 81x65 cm - huile sur toile



Chères Saint-Pierraises, Chers Saint-Pierrais,

Il m'appartient en cette fin d'année 2023 au nom de l'équipe municipale de vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année en famille, entre amis, entourés de vos proches.

J'ai une pensée particulière pour toutes les personnes et familles touchées par la perte d'un être cher sur ces derniers mois.

L'année, qui vient de s'écouler, a été particulièrement anxiogène, tant au niveau international avec les conflits entre la Russie et l'Ukraine, les attaques terroristes du Hamas le 07 octobre en Israël, que sur le plan national avec cette conjoncture économique difficile et cette inflation qui ne cesse de progresser.

Pour autant, il est de notre responsabilité, pour l'avenir de nos enfants et de nos jeunes, d'être optimistes, d'être tournés vers l'avenir pour appréhender les enjeux de demain. Nous avons toutes et tous une responsabilité et une part de contribution pour ce monde d'après. Restons unis, solidaires et convaincus que demain ne sera pas pire qu'hier.

Dans notre village, nous avons retrouvé un élan de créativité et d'énergie avec toutes nos associations qui ont œuvré, dans la joie et la bonne humeur, pour proposer diverses manifestations. Merci à tous les bénévoles qui restent mobilisés pour l'attractivité de la commune.

Je renouvèle tout mon soutien aux artisans, agriculteurs, commerçants et entrepreneurs de notre territoire qui participent également à notre vie locale. J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, qu'ils prennent plaisir à vivre dans notre commune.

Lors de notre dernier conseil municipal, il a été voté à l'unanimité le projet « phare » de l'année 2024. Un terrain de jeux multisports, ce fameux city stade dont nous parlons depuis près de 15 ans à Saint-Pierre-En-Port! Nous l'avions dit et écrit en 2020 pendant la campagne, ce projet sera réalisé à l'automne 2024 pour nos jeunes, nos écoles, il viendra compléter les structures sportives et espaces ludiques que nous avons déjà.

Je vous laisse parcourir ce magazine riche et haut en couleur, merci à nos annonceurs pour leurs contributions, à Monsieur Benoit Moreau pour la création de la page de couverture, à l'équipe municipale et à nos agents pour le travail réalisé.

Chers concitoyens, les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle année 2024 et vous invitons à la cérémonie des vœux qui se tiendra le jeudi 18 janvier 2024 salle des Pommiers à 18h30.

Avec mon dévouement,

Votre Maire, Emmanuel FAVEY

LES ÉLUS



R. DAVID 1^{er} Adjoint En charge du Service Technique Vice-président des commissions : "Bâtiments, voirie, plage, illuminations ", "fleurissement et espaces verts"



D. JAYOT Adjoint En charge des agents administratifs et Entretien / Cantine Vice-président des commissions : "Santé" et "Finances et administration '



S. DUJARDIN 3^{ème} Adjoint Vice-Président de la commission : "Environnement, PLUi, urbanisme"



V. KIEFFER-IOLY 4ème Adjoint Vice-présidente des commissions : "Logements et salles communales ", "Communication, tourisme, artisanat et commerces", "Culture et associations"



A. HAUGUEL Vice-présidente de la commission : " Affaires scolaires



Président des commissions : "Jeunesse et sport' et "Fêtes et commémorations '



P.A. BERGER Vice-président de la commission : " Solidarité et intergénérationnelle "



D. LECONTE



J.P. BRIET



L. MALANDAIN



J. TRÉPIED



J.C. LAVENU



Conseiller municipal jusqu'au 14/03/2023

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Service administratif de la mairie



E. GREAUME Secrétaire de Mairie



H. TARNAUD Adjointe administrative (indisponible)



Adjointe administrative Adjointe administrative remplaçante (départ au 31/07/2023)

Écoles



S. DELALANDRE remplaçante

Service technique



L. NOËL



E. PROVAUX



N. LARCHER

Agence postale



V. ANSEAUME Adjointe administrative Adjointe administrative chargée de La Poste remplaçante (indisponible)



C. CALLEWAERT



C. DELABORDE Aide à l'enseignante école communale (départ au 31/10/2023)



M. PIMONT Aide à l'enseignante école maternelle et surveillance cantine



Surveillance cantine et garderie



N. VIEL Surveillance cantine et garderie (indisponible)



C. PASQUIER Entretien des locaux Gestion service cantine (départ à la retraite au 01/07/2023)



H. HERVIEUX Gestion service cantine et Entretien salles communales

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

 ■ 41, rue de la Mairie 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

 © 02.35.27.42.56

adresse mail : mairie@saint-pierre-en-port.fr site internet : http://www.saint-pierre-en-port.fr/



Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30 Mardi : 9h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30 Jeudi : 9h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30

Permanence des élus uniquement sur rendez-vous

M. le Maire : le mardi de 17h00 à 19h00

M^{me} et M^{rs}. les Adjoints : le vendredi de 15h00 à 17h00

NUMÉROS PRATIQUES

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES

100 Avenue François Mitterand 76400 FÉCAMP Tél. 02.35.10.90.00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

69, Rue Guy de Maupassant 76540 THIERGEVILLE Tél. 02.35.29.81.49

Vous pouvez rencontrer une puéricultrice, un médecin PMI, une sage-femme...

PHARMACIE

Pharmacie Hauchecorne Benard

81, rue de la Mairie 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT Tél. 02.35.27.41.10

INFIRMIÈRE

Madame Julie THEUBET

C.C. La Boule d'Or 50, rue de la Mairie 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT Tél. 06.49.69.47.69

AGENCE POSTALE DE SAINT-PIERRE-EN-PORT

C.C. La Boule d'Or Rue de la Mairie 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT Tél. 02.35.10.06.40

Lundi 9h/12h Mardi au samedi 9h/12h30 Fermeture le 4^{ème} samedi du mois

ÉCOLE SAINT-PIERRE-EN-PORT

École Primaire : A. CAHARD & M. BOUDIN - DURAND Tél. 02.35.27.49.20

Tel. 02.33.27.43.20

École Maternelle : J.VOLLÉ Tél. 09.67.44.44.95

ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Sous-Préfecture du Havre

95, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Tél. 02.35.13.34.56

Préfecture de la Seine-Maritime

7, Place de la Madeleine 76000 ROUEN Tél. 02.35.76.50.00

RECETTE MUNICIPALE DE FÉCAMP

76, rue Jules Ferry 76400 FECAMP Tél. 02.35.28.86.83

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'YVETOT

2, rue du Couvent 76190 YVETOT Tél. 02.35.95.98.60

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL

825, route de Valmont 76400 FECAMP Tél. 02.35.10.48.48

Mail: contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr Site: www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

LA COMMUNE VOUS FACILITE LA VIE!

Vous avez des questions sur les démarches administratives?

- Carte d'identité / Passeport : https://www.ville-fecamp.fr/carte-d-identite-passeport-piece.html
- Reconnaissance anticipée à la naissance, pour les couples non mariés
- Préinscription scolaire
- Recensement militaire
- Etat-Civil (Naissance, Mariage, Pacs, Décès)
- Certificat d'immatriculation / Permis de conduire / Carte grise : https://www.ville-fecamp.fr/guides-des-demarches.html
- Inscription sur les listes électorales
- Attestation d'accueil



Merci de bien vouloir contacter le Secrétariat de la Mairie au **02.35.27.42.56** qui pourra vous guider dans certaines de vos



Les nouveaux arrivants à Saint-Pierre-en-Port doivent, s'ils le souhaitent, s'inscrire sur les listes électorales :

- Soit en ligne
- Soit en Mairie



Vous pouvez également retrouver tous les détails de ces démarches administratives sur notre site internet de la commune : www.saint-pierre-en-port.fr

Les élections au parlement européen auront lieu le 9 juin 2024.

Pour y participer, les inscriptions sur les listes électorales devront intervenir au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour soit au plus tard le 3 mai 2024.

LES NUMÉROS D'URGENCE:











TRAVAUX RÉALISÉS



















Signalisation

577€

GESTION COMMUNALE



















LOCATION DE SALLES DE RÉCEPTION

- à l'occasion d'une inhumation : gratuité de la salle (sauf vaisselle) aux familles
- un forfait ménage de 50 € lorsque la salle, les tables ou les chaises n'ont pas été nettoyées
- le maintien de 30 € pour la location de la salle avec vaisselle aux associations
- toute dégradation immobilière ou mobilière sera chiffrée et facturée au locataire.

LA SALLE DES POMMIERS



Capacité d'accueil pour un repas : 100 personnes

| Salle des Pommiers | | | | | | | |
|-----------------------|------|-----------------------|------|--|--|--|--|
| TARIF COMMUNE | | TARIF HORS COMMUNE | | | | | |
| 1 Dîner ou 1 Déjeuner | 180€ | 1 Dîner ou 1 Déjeuner | 290€ | | | | |
| 2 Repas le même jour | 220€ | 2 Repas le même jour | 350€ | | | | |
| 1 Week-End | 260€ | 1 Week-End | 380€ | | | | |
| 1 Vin d'honneur | 90€ | 1 Vin d'honneur | 120€ | | | | |
| Location de vaisselle | 50€ | Location de vaisselle | 50€ | | | | |

LA SALLE DES GALETS



Capacité d'accueil pour un repas : 35 personnes Réservée exclusivement aux Saint-Pierrais UNIQUEMENT le midi

| Salle des Galets | | | | | |
|--------------------------------------|-----|--|--|--|--|
| LOCATION SANS VAISSELLE, AU TARIF | | | | | |
| 1 Déjeuner | 80€ | | | | |
| 1 Vin d'honneur | 80€ | | | | |

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le montant du droit de place pour tout commerce ambulant qui occupe le domaine public est de 50 € par an pour une présence hebdomadaire au marché du vendredi matin.

TARIFS CONCESSIONS

Les tarifs concernent le cimetière Nord, aucune place n'étant disponible dans le cimetière sud.



| Concession (2 pers.) | | Colombarium | Cave urne | | |
|----------------------|-------|------------------------------|-----------|--------|-------|
| 50 ans | 240 € | 30 ans | 260 € | 50 ans | 240 € |
| 30 ans | 200 € | Case et porte en granit noir | 420 € | 30 ans | 200 € |

L'ÉCOLE ET NOS ENFANTS...

Mot du Directeur de l'École

Vingt. C'est le nombre de fois où j'ai poussé la barrière de l'école de Saint-Pierre-en-Port, un matin de septembre, quelques dizaines de minutes avant l'arrivée des élèves pour une nouvelle année scolaire. Vingt rentrées. Vingt mélanges, chacun unique, d'excitation et d'appréhension, de trouvailles heureuses et de perspectives d'heures fastidieuses devant des devoirs difficiles, long ou les deux. Vingt. Un chiffre rond, presque la moitié d'un parcours professionnel.

J'aborde souvent l'exercice du bulletin municipal sous l'angle assez peu personnel du résumé de l'année écoulée, du bilan. L'idée est de dire ce que les élèves de l'école ont fait de chouette tout en remerciant chaleureusement toutes les personnes qui rendent notre vie à l'école plus simple et plus agréable. Je compte me passer de la première partie de cet exercice pour me retourner un peu sur ces vingt ans. J'espère que vous me pardonnerez cette coquetterie.

Pourquoi un tel choix ? Probablement pour pouvoir glisser subrepticement que j'ai bouclé une boucle en inscrivant, il y a deux rentrées, le fils d'un de mes tout premiers élèves de CM2. Ou juste parce qu'il faut savoir faire des bilans d'étapes pour mesurer à la fois ce que l'on a et ce qu'il nous reste à faire. Pour faire une sorte d'état des lieux de ce qu'est l'école de Saint-Pierre-en-Port.

Regardons un peu en arrière, donc. Lorsque je suis arrivé à Saint-Pierre-en-Port, l'école était coupée en deux, la classe maternelle étant située dans l'annexe jouxtant la mairie. Si la distance séparant les deux sites est négligeable, le fait de ne pas travailler au même endroit a eu un impact sur notre façon de travailler et de communiquer entre collègues. Certaines informations échangées entre deux portes n'arrivaient pas toujours dans un délai raisonnable à l'annexe, nous ne voyions pas très souvent les enfants de maternelle, par exemple. Il nous aura fallu quelques années pour obtenir ce que tout le monde appelait de ses vœux depuis un certain temps avant mon arrivée, ai-je cru comprendre, à savoir le déplacement des élèves de maternelles sur le même site que l'élémentaire.

Ce seul changement aura été des plus favorables, c'est peu de le dire! Non seulement nous avons gagné en facilité de communication, mais les nouveaux locaux de l'extension, à savoir la classe maternelle, la salle de motricité et la fameuse "cathédrale", ainsi nommée à cause de l'acoustique facétieuse due à son plafond en voûte, nous rendent la vie plus simple. Dois-je vous rappeler que les élèves de maternelle devaient, avant la construction de l'extension, aller à la salle des Pommiers pour y faire leurs séances de motricité? Inutile de dire qu'avec leurs petites jambes et la météo pas toujours clémente, les élèves n'avaient pas nécessairement leur moment quotidien de sport et de développement moteur que préconisent les programmes. Notre outil de travail est bon, et c'est un élément primordial.

La livraison de l'extension m'amène naturellement à parler un peu des enseignant-es avec qui j'ai eu la chance de travailler, puisque Marion Boudin-Durand est arrivée dans l'équipe à la rentrée suivante. En vingt années, je n'ai eu que très peu de collègues : Valérie Terrasse, qui ne sera restée qu'une année, et Yann Grancher qui sont arrivés en même temps que moi. Puis, dans l'ordre, Julie Vollé, l'année suivante, donc, Gabrielle Lucas et Mélanie Hochet pour l'année 2012-2013 où nous avons fonctionné exceptionnellement à quatre classes, et, enfin, Marion Boudin-Durand à partir de la rentrée 2015. Six collègues sur vingt ans. C'est peu. Et cette stabilité en dit long, je trouve, sur l'ambiance qui règne au sein de l'équipe, et donc, autour de notre école.

Je ne saurais vous dire à quel point je suis heureux de partager mon quotidien avec mes deux collègues actuelles, Julie Vollé et Marion Boudin-Durand, ainsi que notre ATSEM, Mélanie Pimont, et nos AESH, Évelyne Bizet, Aurélie Gourdain et Émeline Réal. Sans ce socle humain, ces personnes généreuses, compétentes, pleines d'abnégation mais aussi de bonne humeur sur lequel s'appuyer, et en qui j'ai une confiance pleine et entière, notre travail serait forcément plus difficile et beaucoup moins agréable. Cette année scolaire est sans conteste un peu plus turbulente et tendue que d'ordinaire, mais j'aime à croire que notre excellente entente et notre solidarité nous aident vraiment à sortir des moments de doute plus rapidement et plus fort·es.

Nous avons le bonheur de pouvoir compter sur une communauté bienveillante, attentive et compréhensive. Cela crée un climat favorable aux apprentissages et au développement des élèves, vos enfants. C'est une chance qu'il nous faut cultiver. Et, croyez-moi, rien n'est plus fragile, volatile que cette chose impalpable qu'est un climat scolaire. Cela dépend d'un nombre incalculable de paramètres sur lesquels il ne nous est pas toujours possible d'influer. Mais il en est que nous devons à tout prix essayer de garder au beau fixe, c'est la très bonne communication entre les différents partenaires de notre école : la municipalité, les parents d'élèves et nous.

Nous ne sommes pas toujours obligés d'être d'accord en tout, dans ces questions scolaires, mais il convient, en revanche, de toujours tout faire pour dialoguer en bonne intelligence en conservant en ligne de mire une seule chose : le bien-être des enfants. En cela, je crois, nous sommes plutôt efficaces. Grâce à l'implication, la motivation et la bonne volonté de chacun. C'est suffisamment rare pour être souligné.

C'est pour cela que je voudrais vous remercier tou·tes, élèves et parents, élus et agents municipaux, ainsi que tous les Saint-Pierrais pour cette chance que nous avons de travailler parmi vous au quotidien. Merci pour ces vingt dernières années, et - peut-être, qui sait ? - merci pour les vingt à venir!

Andy Cahard – directeur de l'école





Anne HAUGUEL *Vice-présidente la commission "Affaires scolaires"*

Durant les vacances d'été, des aménagements urbains ont eu lieu devant l'école des embruns, notamment avec la pose de poteaux anti-stationnement, d'une poubelle ou encore d'un porte drapeaux. Pour cette rentrée 2023/2024, nous comptons 65 enfants scolarisés dans notre école.

La classe maternelle de Julie se compose de 9 enfants en petite section, de 6 enfants en moyenne section, et de 12 enfants en grande section. Cette année, les enfants de grande section sont accueillis par demi-groupe toutes les matinées dans la classe de Marion.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Pimont Mélanie, aide à l'enseignante de maternelle et surveillante de cantine. La classe primaire de Marion, se compose de 7 enfants en CP, et de 11 enfants en CE1. Quant a celle de M. Cahard, elle se compose de 7 enfants en CE2 et en CM1, et de 6 enfants en CM2.

Pour rappel, l'accueil des enfants se fait à partir de 8h50 le matin et à 13h20 l'après-midi. Les horaires de l'école sont de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Comme chaque année, la municipalité a offert en juin dernier à chaque enfant, un sac de livres pour marquer la fin de l'année scolaire. Pour Noël, nous avons décidé d'emmener le 21 décembre les enfants au cinéma de Fécamp, pour visionner le dessin animé Wish.

Au retour de cette sortie, ils ont pu partager le traditionnel repas de la cantine, offert par la municipalité à tous les enfants de l'école, à la salle des pommiers. Et enfin, le 22 décembre, le père-noël est venu rendre visite aux enfants afin de leur remettre à chacun un cadeau.

L'après-midi s'est terminée par un goûter offert par l'association culture et loisirs.

Je vous souhaite une très belle fin d'année, et vous présente tous mes vœux pour cette année 2024. Anne.









La cantine

A ce jour, cinquante enfants en moyenne bénéficient du service de cantine. De nouveaux tarifs sont appliqués, depuis cette rentrée.

Pour les enfants qui habitent st pierre le repas est à 3.70€, pour les enfants hors commune, il est de 3.90€, le repas pour les adultes est à 4,50€.

Les inscriptions se font désormais auprès d'Honorine, au 02.27.30.44.95, de 10h à 10h30.



La garderie

Estelle accueille vos enfants de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h le soir.

Le tarif de la garderie est de 1.50€, sans inscription. La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le ludisport

Cette année le ludisport a tardé à se mettre en place par manque de moniteur, toutefois les activités sportives ont repris le mardi 7 novembre.

Le ludisport a lieu tous les mardis de 16h30 à 17h30.

Cette activité gratuite permet aux enfants scolarisés de l'école, du CP au CM2 de découvrir la pratique de différents sports tout au long de l'année scolaire, elle est proposée par le service jeunesse de l'agglomération de Fécamp.

Le relais petite enfance intercommunal au service des enfants, parents et assistants maternels!

Le Relais Petite Enfance Intercommunal est un service itinérant et gratuit proposé par l'Agglomération. C'est un lieu de ressources pour accompagner les familles et les professionnels petite enfance.

Le Relais Petite Enfance Intercommunal Intercommunal organise, dans les salles des fêtes des communes, de nombreux ateliers d'éveil, auxquels peuvent participer les assistants maternels ou gardes à domicile avec les enfants qu'ils accueillent (accompagnés de leurs parents s'ils le souhaitent). Les activités proposées sont très variées : motricité, peinture, cuisine, collage, lecture, balade... Le programme des ateliers (participation sur inscription au 02 35 28 96 95 ou rami@ agglo-fecampcauxlittoral.fr) dans les communes est établi tous les deux mois et est consultable sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

L'équipe propose aussi des permanences d'information (sur rendez-vous) dédiées aux parents et aux assistants maternels ou gardes à domicile pour toute question liée à l'accueil du jeune enfant (par exemple: l'aide à la rédaction du contrat de travail, la convention collective, les Déclarations Pajemploi, agrément et formation des professionnels...).

- Permanences à Fécamp, au Pré en bulles, 7 rue d'Alsace: Lundi de 12h30 à 14h30, mardi de 12h30 à 17h, jeudi de 12h30 à 16h / Sur rendez-vous ou par téléphone au 02 35 28 96 95.
- Permanences à Valmont, au Centre Médico-Social, **69 rue Guy de Maupassant :** Jeudi de 13h30 à 17h / Sur rendez-vous ou par téléphone au 02 35 29 81 49.

Des ateliers informatifs pour les parents

L'Agglomération a créé un pôle parentalité au sein de ses services et propose des ateliers d'information gratuits dédiés aux parents d'enfants de moins de 3 ans et futurs parents.



Ces ateliers permettent d'accompagner les familles en favorisant le partage d'information et d'expérience. Lors de ce temps privilégié, on se rencontre et on

échange avec des professionnelles petite enfance et entre parents, autour de différentes thématiques (alimentation, santé, prévention des risques, développement, éveil culturel), en petit comité, dans la convivialité et parfois avec l'intervention de partenaires plus spécialisés.

Cette démarche s'inscrit dans l'opération nationale « Les 1 000 premiers jours ». Elle a pour but de sensibiliser les parents à cette période cruciale pour le bon développement de l'enfant. Les 1 000 premiers jours (définis de la grossesse aux 2 ans de l'enfant) constituent une période de vulnérabilités mais également de grandes opportunités pour l'enfant : son corps et ses organes sont en pleine formation, son cerveau connaît sa plus spectaculaire période de croissance et de développement.

Le pôle parentalité de l'Agglomération vous propose deux rendez-vous mensuels. N'hésitez pas à le contacter pour plus de précisions et retrouvez le programme des ateliers sur le site internet de l'Agglomération: www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Dépenses école :

Fournitures : 3 820 €
Cadeaux et spectacles : 1085 €

6







Pierre Alain BERGER Vice-Président de la Commission "Solidarité et intergénérationnelle"

Une nouvelle année se termine avec une très belle arrière-saison. Quelques mots pour vous rappeler des faits marquants de cette année 2023.

Traditionnellement, la distribution des colis de noël et le repas des ainés sont des moments agréables pour les membres d'un conseil municipal car ils nous permettent de rester en contact avec vous. Cette année, nous avons distribué environs 200 colis, et une centaine de personne ont répondu positivement à l'invitation au repas en mai.

En cette fin d'année la commune a eu la chance d'accueillir des ateliers Vill'âge. Ces ateliers sont gratuits et réservés pour les personnes de plus de 60 ans, sur inscription. Ils ont été proposés par l'association ADMR 76. Pour cette première session les Saint Pierrais ont répondu présents et sont ravis.

Les ateliers ont eu lieu à la salle des pommiers tous les jeudis de septembre, octobre et novembre de 14h à 16h. Rassurez-vous, pour ceux et celles qui auraient loupé ces animations, il semblerait que pour 2024, ils reviennent dans notre commune.

Je vous rappelle, que les membres du conseil restent à votre écoute si besoin, vous pouvez nous contacter soit par : Mail à l'adresse mairie@saint-pierre-en-port

Téléphone au 02.35.27.42.56

Ou en vous déplacement directement à la mairie.

N'oubliez pas que l'application panneau Pocket est toujours disponible sur les téléphones portables.

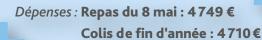
Je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre-Alain Berger.



















Dépenses: Installation vidéo-protection: 72 642€

Alarme sécurité anti-intrusion : 2869€















SAINT-PIERRE DANS L'AGGLO











PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes de + 60 ans, handicapées ou en perte d'autonomie.



COMPOSITION DU REPAS:

entrée - plat - fromage dessert - 1/2 baguette potage

PRIX:

11€ pour 1 personne et 18€30 pour un couple



Plus d'information : Agglomération Fécamp Caux Littoral Tél. : 02 35 10 48 48 www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Handi'Bus Agglo



« Handi'Bus Agglo » est un service public de transport dédié aux personnes en situation de handicap, porté par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Un véhicule adapté transporte les voyageurs d'une adresse à une autre, selon leurs besoins (aller chez le kinésithérapeute, dans une boutique...). Il peut s'agir d'un trajet à Fécamp intra-muros ou entre les 33 communes de l'Agglomération. Au quotidien, une quinzaine de trajets sont réalisés grâce à « Handi'Bus Agglo ».

Le service est accessible de plein droit :

- Aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité)
- Aux personnes de plus de 90 ans.

Il fonctionne du lundi au samedi, de 5h30 à 21h, et le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation. Le tarif est le même pour tous les voyages : 0,50 € le titre unitaire, 4 € les 10 voyages, 15 € l'abonnement mensuel et 150 € l'abonnement annuel. Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir un formulaire disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo (où vous trouverez aussi le règlement complet du service).

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme numérique de réservation, possible aussi par téléphone ou le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au 02 35 28 19 88 ou sur contact@ficibus.com.

Covoiturer avec Karos



L'Agglomération Fécamp Caux Littoral souhaite faciliter la mobilité de ses habitants. C'est pourquoi, elle a déployé Karos, une application spécialisée dans le covoiturage de courte distance, essentiellement « domicile-travail » mais qui peut aussi concerner les trajets liés aux courses, études... Cet outil s'adresse à tous les habitants de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire

L'Agglomération cofinance les covoiturages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les passagers participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération paie au conducteur 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Et désormais, l'Etat verse une prime de 100 € aux primo-conducteurs utilisateurs des plateformes de covoiturage.

Localement, près de 700 habitants sont déjà inscrits et plus de 2 500 covoiturages sont comptabilisés depuis le lancement de Karos en septembre 2022.

Envie de faire des économies tout en faisant du bien à la planète ? Inscrivez-vous vite sur Karos! C'est très simple et intuitif!

En pratique : comment fonctionne Karos ?

- 1/ Les passagers et conducteurs téléchargent gratuitement l'application Karos et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- **2/** L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
- **3/** Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
- **4/** Le montant de la participation financière de l'Agglomération est calculé en fonction de la distance parcourue.
- **5/** La prime de 100 € est versée aux primo-conducteurs sous la forme d'un versement progressif : 50 € au 1^{er} covoiturage et les 50 € restants au 10^e covoiturage, réalisé dans un délai de 3 mois à compter du premier covoiturage.



LES RÈGLES DE BON VOISINAGE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE



Entre voisins, restons courtois!

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Stop aux bruits inutiles

Suite à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

Appareils bruyants, **outils de bricolage** (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon,...).

Ils sont autorisés:

De 8h30 à 12h et 14h à 20h du lundi au vendredi

De 9h à 12 et 14h30 à 19h le samedi De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22h30 et 7h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne sont interdits.

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.



Planter sans dépasser : La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur. Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.



Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques : L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyer une

lettre recommandée avec mise en

demeure.

Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.





Mairie de SAINT-PIERRE-EN-PORT

ELAGAGE DE LA VEGETATION

Il est rappelé à tous les administrés que les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites des propriétés.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Aux croisements et bifurcations des voies communales ou d'autres voies publiques, les arbres de haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 mètres à partir du centre des embranchements et des bifurcations. Il en est de même avec les arbres à moins de 4 mètres de la voie dans la courbe des virages.

LA RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE RIVERAIN PEUT ETRE ENGAGEE SI UN ACCIDENT SURVENAIT.

RAPPEL:

EN CAS DE NON RESPECT DE LA REGLEMENTATION,

LE MAIRE PEUT REDIGER UN PV SOUS LA DIRECTION DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

(Art 12 du code de procédure pénale).





Les arbres occupent une fonction importante dans la qualité de vie et sont des éléments de paysages et de patrimoine. Les arbres font l'objet d'une protection règlementaire dans les codes de l'environnement, de l'urbanisme et du code civil.

Les arbres, au même titre que les haies et talus plantés, sont protégés à travers différents outils : le PLUI, les Espaces Boisés Classés (EBC) ou la trame verte et bleue.

Ces différents outils permettent de préserver les arbres des élagages intensifs et des abattages. Le préalable est donc de vérifier si les arbres font l'objet d'un classement. Si c'est le cas, il est impératif de faire une demande d'autorisation auprès de votre mairie. S'ils ne sont pas protégés, aucune autorisation n'est requise.

Afin de connaître le statut de vos arbres, rendez-vous sur le plan de zonage de votre commune disponible en ligne sur le site de l'Agglomération.





Cette espèce de fleur exotique envahissante est à la fois très impactante sur le plan de la biodiversité, mais également sanitaire car elle provoque des brûlures en cas de contact. Plusieurs plans ont été découverts aux Grandes Dalles et détruits par le service de gestion de l'espace naturel sensible du « site des Valleuses ».

Cette espèce prolifère par le vent et les graines et peutêtre découverte ailleurs sur le territoire de la commune. il convient d'être vigilant autour de la gestion de cette espèce. Un dossier complet d'identification, de gestion et de plan d'action est à votre disposition sur la site de la mairie http://www.saint-pierre-en-port.fr/

19

Chenilles processionnaires du pin et du chêne

Suite à l'évolution du statut des chenilles urticantes. désormais qualifiées dans le code de la santé publique comme« espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine» en avril 2022, et afin de sensibiliser la population aux risques que présentent ces espèces, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints deux documents de communication à destination du grand public au sujet des chenilles processionnaires.

Les chenilles processionnaires sont des espèces historiquement présentes en France métropolitaine, mais dont les populations ont fortement augmenté ces dernières années. Leur présence en grande quantité est susceptible d'impacter la santé humaine puisque les poils de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées. Elles représentent également un danger pour les animaux domestiques.



QUE FAIRE?

Que faire ou comment réagir lorsque l'on la présence de chenilles de processionnaires?

- Si elles se trouvent sur une zone peu fréquentée, pas besoin d'intervenir
- En revanche, si leur présence représente un risque élevé (cours d'école, parc fréquenté, etc.), il faut s'en protéger!

Il existe plusieurs méthodes pour gérer les populations de processionnaires vous retrouverez sur la page dédiée du site

Pour votre santé et sécurité, préférez intervenir avec l'avis et les conseils de professionnels.

Risque de confusion

Les chenilles de processionnaires peuvent être confondues avec d'autres espèces, urticantes ou non. Retrouvez les risque chenille-risque.info.

Signalez-les!

Un doute sur la présence de chenilles autour de chez vous ?

- Prenez une photo et envoyez-la nous.
- Remplissez le formulaire de signalement
- Contactez votre mairie!

CONTACTS





chenille-risque@fredon-france.fr

+33(0)7 68 99 93 50

+33(0)1 53 83 71 75



Plus d'infos (confusions possibles, répartition, contacts locaux, etc.):

www.chenille-risque.info



Retrouvez l'Observatoire des chenilles processionnaires sur les réseaux sociaux!











MIEUX LES CONNAITRE POUR MIEUX SE PROTÉGER



Processionnaire du pin Thaumetopoea pityocampa D. & S.

Identification



Habitats: pins et cèdres

Nid: en forme de bourse de soies, aux extrémités des branches.

Chenille: corps foncé, avec de nombreux poils orangés et lignes noires. Tête noire.

Longueur: maximum 40 mm.

Procession: sur tronc et sol.

Les chenilles produisent des soies urticantes volatiles, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids, sur l'écorce et dans les sites d'enfouissements.





Leurs impacts



En cas de symptômes contactez médecin ou un centre antipoison, si difficultés respiratoires appelez le 15 ou 112 sans délais.

Sur les arbres



Défoliation

Croissance ralentie

Arbre plus sensible (attaques d'insectes, maladies, changements de température, sécheresse)

Pour se protéger

- Porter des vêtements longs, rincer ses vêtements et cheveux en rentrant de balades.
- Eviter les zones à risque durant la période de présence des chenilles.
- Ne pas manipuler les nids soyeux présents sur les arbres ou tombés, même s'ils semblent inertes.

rocessionnaire du chêne Thaumetopoea processionea L.

Identification







Habitats: chênes

Nid:tissage plaqué contre l'écorce, sur le tronc ou les grosses branches.

Chenille: corps foncé, avec de nombreux poils argentés et lignes oranges. Tête noire.

Longueur: maximum 50 mm.

Procession · sur trong

Les chenilles produisent des soies urticantes volatiles, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids et sur l'écorce de l'arbre.

Cycle de vie



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - aussi appelée GEMAPI - est l'une des compétences obligatoires de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui prend une place grandissante. En effet, les problématiques qu'elle traite sont directement impactées par le dérèglement climatique. Les besoins en études, aménagements et entretien augmentent afin d'assurer la protection des personnes, des biens et des milieux.

En 2023, l'Agglomération a construit un ouvrage de lutte contre les inondations au lieu-dit « Le Bas de Thiergeville », d'un volume de rétention de 1 430 m³, qui protège les habitations avoisinantes et la commune de Valmont. Le coût de cette opération s'élève à plus de 250 000 €. Comme chaque année, l'Agglomération a curé des aménagements existants afin de maintenir leur bon fonctionnement (deux bassins à Fécamp et Ganzeville, des mares à Criquebeuf-en-Caux, Les Loges, Saint-Léonard, Senne-ville-sur-Fécamp, Riville, Theuville-aux-Maillots, Toussaint et Valmont). Elle a également réalisé des ouvrages d'hydraulique douce (création de haies, bandes fleuries, fascines) pour faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement. En plus des travaux, elle a mené des études hydrauliques sur les secteurs des Petites et Grandes Dalles, du Bec au cauchois, du Petit Val à Valmont et des bassins versants du sud du territoire.



Pour assurer la compétence GEMAPI, l'Agglomération confie certaines thématiques à des structures extérieures, par exemple au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76), dont elle est membre, participant ainsi aux décisions et au financement des études et des travaux. Le SML76 travaille notamment à une stratégie « littoral », liée au recul du trait de côte et à la montée des eaux ou encore à la faisabilité d'un outil d'alerte submersion.

Ces actions projets et chantiers, souvent d'ampleur, sont indispensables pour répondre aux enjeux du littoral, des rivières, des ruissellements, de l'érosion des sols et des effets du changement climatique. Ils ont un coût annuel considérable. Sur la période 2023-2025, l'Agglomération doit consacrer un budget de 1900 000 € pour mener à bien toutes les opérations nécessaires (tous frais confondus : création de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations, entretien des aménagements existants, études, personnel, subventions aux syndicats…). C'est la taxe GEMAPI qui permet de financer l'ensemble de ces travaux structurants et d'entretien.

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS



Jour de passage des ordures ménagères :

Jeudi matin - De 4h à midi



Jour de passage du tri sélectif :

Mercredi matin (semaines impaires) De 4h à midi

Ne pas oublier : Sortir vos bacs la veille au soir pour 20h.





WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR / 02.35.10.48.48 / 825 RUE DE VALMONT - 76400 FÉCAMP / CONTACT@ AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR

Collecte des déchets ménagers lors des jours fériés 2024



Lors des jours fériés 2024, toutes les collectes de déchets ménagers ont lieu dans les conditions habituelles, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

Pour le lundi 1^{er} **janvier 2024**, la collecte d'ordures ménagères (gris) à Sassetot-le-Mauconduit et les collectes de tri sélectif (jaune) à Thiergeville et Sorquainville seront avancées au **samedi 30 décembre 2023**.

La collecte d'ordures ménagères (gris) à Yport sera reportée au mardi 2 janvier 2024.

La collecte d'ordures ménagères (gris) à Fécamp sera annulée.

Pour le mercredi 1er mai 2024, les collectes de tri sélectif (jaune) à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Colleville, Contremoulins, Ecretteville-sur-Mer, Elétot, Ganzeville, Les Loges, Théroudeville, Theuville-aux-Maillots et Valmont seront

reportées au **samedi 4 mai 2024 au matin**. **Les collectes d'ordures ménagères (gris) seront annulées à** Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Elétot, Froberville,

Limpiville, Thérouldeville, Tourville-les-Ifs et Ypreville-Biville.

Pour le mercredi 25 décembre 2024, les collectes de tri sélectif (jaune) à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Colleville, Contremoulins, Ecretteville-sur-Mer, Elétot, Ganzeville, Les Loges, Théroudeville, Theuville-aux-Maillots et Valmont seront reportées au samedi 28 décembre 2024 au matin.

Les collectes d'ordures ménagères (gris) seront annulées à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Elétot, Froberville, Limpiville, Thérouldeville, Tourville-les-Ifs et Ypreville-Biville.

DÉCHETS VERTS

PLANNING DU RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS 2024

- Mardi 02 Janvier
- Lundi 03 Juin
- Lundi 17 Juin
- Lundi 02 Septembre

- Lundi 05 Février Lundi 04 Mars
- Lundi 01 Juillet ■ Lundi 15 Juillet
- Lundi 16 Septembre Lundi 07 Octobre

- Mardi 02 Avril ■ Lundi 06 Mai ■ Mardi 21 Mai
- Lundi 05 Août ■ Lundi 19 Août
- Lundi 04 Novembre ■ Lundi 02 Décembre

> 4 CONTENANTS MAXI PAR FOYER





(poubelles plastiques avec couvercles ou sacs avec anses) d'un poids maxi de 15 kg chacun.

A savoir la benne tracteur et la remorque VUL sont à disposition les fins de semaines sur simple demande et réservation au Secrétariat de Mairie pour des volumes importants de tontes, branchages et tailles de haies.

Ouels sont les déchets végétaux acceptés?









tontes de gazon

petits branchages

feuilles, taille de végétaux

plantes, végétaux flétris

Déchetterie de THEUVILLE-AUX-MAILLOTS

Elle est située route des Fleurs à Theuville-aux-Maillots. Elle est ouverte aux particuliers du territoire et s'adresse également, moyennant une contribution financière, aux commerçants et artisans.

■ Les matériaux acceptés :



■ Horaires d'ouverture :

Du 1er octobre 31 mars:

• Lundi : matin uniquement pour les professionnels /

Après-midi: 13h30 - 17h30 • mardi et vendredi : 13h30 - 17h30

• Mercredi et samedi : 9h-12h - 13h30/17h30

• Jeudi et dimanche : fermeture

Du 1er avril au 30 septembre :

• Lundi, mardi, vendredi : 13h30 – 18h30

• Mercredi et samedi : 9h -12h, 13h30 - 18h30

• Jeudi et dimanche : fermeture

• Fermeture de la déchetterie lors des jours fériés (ainsi que les après midi des 24 et le 31 décembre).

Tél. déchetterie Theuville-aux-Maillots: 02 35 10 54 07.



Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.



LE SERVICE DÉDIÉ DE LA COMMUNE : Ramassage des encombrants

Un service de ramassage des encombrants est mis en place par la commune deux fois par an : en Avril et Octobre. La collecte s'effectue uniquement sur inscription en Mairie.

■ Les matériaux refusés :













DÉMARCHES D'URBANISME



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Utilisez ce nouveau portail qui vous permet de faire en ligne des démarches règlementaires à réaliser lors de trayaux!

Pour la réalisation de certains aménagements dans les logements ou jardins (ravalement, extension, pose de clôtures...), ou bien encore pour une construction ou une démolition, il est obligatoire de demander en mairie une autorisation d'urbanisme afin d'obtenir un accord règlementaire pour effectuer ces travaux.

Les particuliers et les professionnels peuvent désormais déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée, grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Ce téléservice permet de réaliser en ligne un ensemble de démarches : demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations d'Intention d'Aliéner.

Votre démarche, plus économique et écologique, est simplifiée : gain de temps, pas de reprographie ni d'affranchissement, et davantage d'échanges avec l'administration sur l'état d'avancement du dossier.

Pour obtenir plus d'information et vous connecter, rendez-vous sur le site internet de l'Agglomération sur la page « Guichet Numérique des

CONSULTEZ

LES DOCUMENTS

DU PLUi

Autorisations d'Urbanisme » :

→www.agglo-fecampcauxlittoral. fr/au-quotidien/amenager-eturbaniser/guichet-numerique-desautorisations-durbanisme/

A noter qu'il est toujours possible d'opter pour un dépôt de dossier en version papier.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN LIGNE

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement? Savez-vous que les principaux documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé le 18 décembre 2019, sont consultables sur le site internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral?

Vous pouvez y trouver par exemple les plans de zonage, les indices de cavités souterraines, les plans des servitudes d'utilité publique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)...

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter par mail ou téléphone le service urbanisme de l'Agglomération qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

Tél. 02 35 10 60 14

Mail: urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Page dédiée du site :

https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/ au-quotidien/amenager-et-urbaniser/ plan-local-durbanisme-intercommunal/



QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX

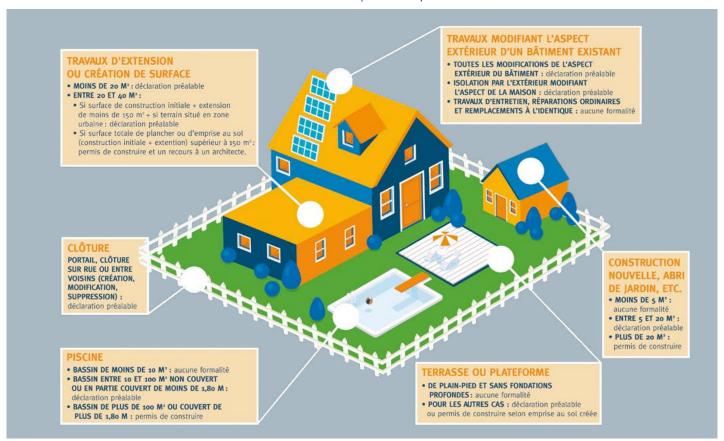
Une déclaration préalable de travaux (DP)

est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire... L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.



DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral est partenaire de l'Espace France Rénov. Dans ce cadre, les habitants du territoire peuvent bénéficier gratuitement de l'accompagnement de conseillers en énergie. Ils pourront vous informer et vous guider si vous avez des travaux de rénovation dans votre logement, qu'il s'agisse du choix des matériaux, de l'analyse des devis, des aides financières possibles.

Ces professionnels tiennent des permanences hebdomadaires sur le territoire.

Prenez rendez-vous pour venir les rencontrer. Vous pouvez aussi leur poser vos questions par téléphone au **02 32 08 13 00** ou par mail à **contact@inhari.fr**





Véronique KIEFFER-JOLY

Vice Présidente des commissions "Logements et salles communales", "Communication, tourisme, artisanat et commerce", "Culture et associations"

Subventions aux associations:

7950€

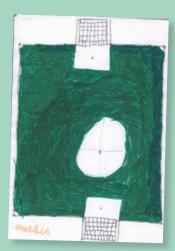
LES ASSOCIATIONS VUES PAR LES ENFANTS



Le Chaudron



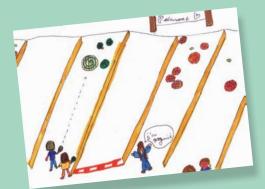
Maison des Croyances



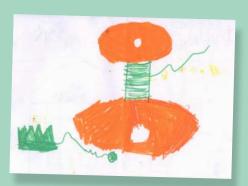
ESMSP



Entente Saint-Pierraise de Pétantque



Entente Saint-Pierraise de Pétantque



Les 3 Dés

CLUB NAUTIQUE ET GYMNIQUE



Une saison en demi-teinte cette année, avec des conditions météorologiques maussades.

Aucune manifestation organisée cette année, résultat de ces mauvaises conditions et de changements au sein de l'association.

Les sorties en mers ont quand même été assez fréquentes, malgré des prises pas toujours au rendez-vous.

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons eu le plaisir de récréer un nouveau bureau.

Cette nouvelle année, nous souhaitons continuer l'activité voile avec Benoit, Pascal et Luc, qui proposent de leur temps pour organiser et aider la sortie des voiliers (Topper, Optimist) pour les jeunes et moins jeunes.

Des kayaks sont également disponibles pour des balades en mer.

Evidemment, le treuil reste à disposition des adhérents pour les remontées des bateaux.

Nous nous réunirons en cette fin d'année pour organiser cette nouvelle saison qui démarre.

le tiens à remercier :

- Jean Paul pour son dévouement, qui après de nombreuses années a décidé d'arrêter de s'occuper de l'entretien du treuil.

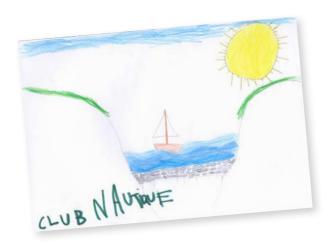
- Pierre Paul, qui arrête sa fonction de président mais qui ne manquera pas de nous assister pour la vie du club.

Toute l'équipe du CNG vous souhaite une belle année et vous donne rendez-vous la saison prochaine.

Nouveau Bureau:

Président : Florent Aubert Vice-président : Pascal Pasquier Trésorier : Benoit Lavault Secrétaire : Luc David

F.AUBERT



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT PIERRE EN PORT

Nous allons vous rappeler notre année 2023.

Le 11 mars, nous avons effectué notre assemblée générale. Le bureau de compose de :

- Président d'honneur : Emmanuel FAVEY, maire

– Président : Raymond PASQUIER– Trésorier : Jean-François CHAUSSON

- Secrétaire : Jean-Paul BRIET

Le 8 mai : cérémonie au monument aux morts avec les porte-drapeaux et dépôt de gerbe.



Le 14 juillet : cérémonie au monument aux morts avec les porte-drapeaux et dépôt de gerbe.





Le 1^{er} octobre nous avons annulé notre loto. Il est reporté au 14 janvier 2024.

Le 11 novembre : cérémonie au monument aux morts, suivi de notre repas annuel à la salle des Pommiers pour les membres de l'association.

Le 5 décembre la cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie ainsi que les combats du Maroc et de la Tunisie.

Dans le chant de la Marseillaise il y a cette phrase :

« Qu'un sang impur abreuve nos sillons »

Avant de dire c'est quoi ça, c'est raciste, c'est méchant, il faudrait savoir ce qu'est **le sang impur ainsi que les sillons**.

Explication:

A l'époque, ce qu'on appelait le **sang pur**, c'était le sang des nobles, qui seuls pouvaient prétendre au pouvoir et a des fonctions d'officiers dans l'armée.

Lors de la révolution et notamment de l'attaque des autrichiens, les nobles se sont enfuis et ne restaient donc que des **sangs impurs** (Républicains), par opposition au **sang pur** (Royalistes). Au cri de **la patrie est en danger**, c'étaient des gens du peuple qui prenaient les armes pour combattre l'envahisseur et qui étaient disposés à verser leur sang pour la liberté.

Les sillons sont des tranchées creusées un peu partout dans la campagne et les champs, lors des sanglantes batailles.

Qu'un sang impur abreuve nos sillons signifie donc que c'est notre **sang impur** à nous, le peuple, qui nourrira nos terres.

En aucun cas il ne s'agit du sang de l'ennemi.

Le bureau, tous les anciens combattants et adhérents vous souhaitent une heureuse année et une bonne santé.

Le Président, Raymond PASQUIER



ENTENTE SAINT PIERRAISE DE PÉTANQUE

L'année 2023 s'achève, le bilan au niveau des performances des joueurs est en demi-teinte, mais le club qui représente la commune de SAINT PIERRE EN PORT (76) est toujours présent dans de nombreux évènements. Le nombre de licenciés reste à un niveau élevé.

Les joueurs et joueuses ont participé aux qualifications pour différents championnats avec de bons résultats :

- Championnat de tir de précisions : une joueuse et deux joueurs se sont qualifiés pour les championnats féminin et masculin de Seine-Maritime le 12 mars 2023, organisés par Sainte Lucie Pétanque à Le Grand Quevilly.
- Championnat doublette masculin : trois joueurs qualifiés pour le championnat de Seine-Maritime à La Fresnay le 02 avril 2023. L'une des équipes a atteint les 1/4 de finales se qualifiant pour le championnat régional à Saint Pierre les Elbeuf le 18 mai 2023.
- Championnat triplette masculin : trois équipes qualifiées pour le championnat de Seine-Maritime à Grainville la Teinturière, le 16 avril 2023. L'une des équipes s'incline en 1/4 de finales mais se qualifie pour la finale régionale à Tourlaville (50) le 20 mai 2023. Les joueurs ont atteint les 1/8ème de finales
- Championnat tête à tête masculin : trois joueurs qualifiés pour le championnat de Seine-Maritime à Blangy sur Bresle, le 23 avril 2023. L'un d'eux a atteint les 1/8ème de finales.
- Championnat triplette seniors promotion : une équipe s'est qualifiée pour le championnat de Seine-Maritime à Gonfreville l'Orcher, le 14 mai 2023. Elle a atteint les 1/8 de finales.

Le club a participé aux coupes de France et de Seine-Maritime

- En coupe de France l'équipe a dû s'incliner dès le premier tour contre une excellente équipe Havraise (76)
- En coupe de Seine-Maritime, les trois équipes engagées se sont qualifiées pour le second tour qui avait lieu à Saint Pierre en Port, deux qualifiées. Une a été éliminée au 3ème tour, la dernière a atteint les 1/8ème de finales



Le championnat des clubs (CDC), deux équipes étaient engagées en 1ère division, elles ont assuré le maintien et une finie à la troisième place, très proche d'accéder au championnat Régional. L'équipe engagée en 2ème division n'a pu assurer son maintien malgré de belles prestations. Pour le championnat féminin nous avons été obligés de déclarer forfait en raison de l'absence (justifiée) de plusieurs joueuses. Elles espèrent pouvoir répartir en 2024. En championnats des clubs vétérans l'équipe se classe deuxième de sa poule.

Les joueurs de l'entente saint pierraise de pétanque ont participé à plusieurs grands prix dans le département et au-delà où plusieurs équipes ont obtenu de bons résultats :

- Pavilly et Cany Barville (victoire de Saint Pierre en Port)
- Sotteville les Rouen, Grainville la Teinturière, Saint Valéry en Caux, Yvetot, Canteleu, Foucarmont, Saint Pierre les Elbeuf, Neufchâtel en Bray, Mont Gaillard, Blangy et Aumale
- Louviers (27), Avranches (50)





Pour la seconde année, le 26 août 2023, l'entente saint pierraise a participé à l'organisation du concours de pétanque « ouvert à tous » au profit de l'association « Pour le sourire de Charline et Honorine ». La présence de 66 doublettes a mis en évidence que le nombres de terrains était insuffisant. Nous vous donnons rendez-vous en 2024.

L'année 2024, verra la mise en place d'un nouveau président et le remplacement de certains membres du bureau. Le club souhaite que les équipes engagées en championnat des clubs accèdent au niveau supérieur et l'organisation de nouvelles compétitions officielles (championnats, coupes...).

Le plus important c'est le plaisir de jouer dans une ambiance, l'obtention de bons résultats sur l'ensemble des compétitions est la cerise sur le gâteau.



Des concours « ouverts à tous » sont organisés deux fois par semaine (mardi et samedi), à partir de 14 heures. Des joueurs de tous niveaux sont présents, que vous soyez amateurs ou plus expérimentés vous êtes les bienvenus pour lancer les boules. En plus de ces concours l'entente organise différentes activées : vide grenier (toujours de 15 août) – loto. Ces informations sont disponibles dans panneau-Pocket et sur notre page Facebook (Entente St Pierraise Pétanque).

Les personnes du bureau et les membres de L'Entente Saint Pierraise de Pétanque vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024 et à bientôt sur les terrains.

Les membres du bureau de l'entente

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS SAINT PIERRAIS

Bilan 2023

Commençons ce bilan par une manifestation qui s'est déroulée en décembre 2022.

la soirée théâtre organisée au profit du Téléthon. La troupe « Les Théâtr'eux » nous a fait le plaisir de venir interpréter bénévolement leur dernière création « Tonton Henri ». Cette troupe d'amateurs nous a fait passer une soirée dans la bonne humeur et a permis, grâce aux dons et à la recette de cette manifestation, de verser 783€ à l'AFM.



Au mois de mars nous avons salué l'arrivée du printemps en organisant un salon artisanal, « Le Printemps des Artisans ». De nombreux visiteurs ont pu apprécier les créations d'une vingtaine d'exposants rivalisant de talent et d'originalité. Des sculptures, des peintures, de la poterie, des bijoux, de la broderie, des sacs, des lampes..., une large palette d'œuvres d'art qui a su satisfaire toutes les curiosités et tous les goûts.



Fin mai, le temps clément a contribué au succès de notre « Foire à Tout ». Cette année encore, une cinquantaine d'exposants ont permis à de très nombreux « acheteurs » de trouver l'objet, le vêtement ou le jouet recherché et de lui offrir une nouvelle vie.

Les 5 et 6 août , 157 vespas ont déambulé dans les rues de la commune. Le 10ème rallye de Normandie a réuni des passionnés de vespas venant de France, de Belgique, d'Allemagne, du



Luxembourg et de Grande Bretagne. Ce rallye touristique leur a permis d'apprécier notre région et c'est à l'unanimité qu'ils ont décidé de revenir en 2024.

En septembre, la 23^{ème} bourse Minéraux-Fossiles a attiré de nombreux collectionneurs et amateurs .

Année après année, cette manifestation connaît un succès grandissant. Vingt exposants, dont six nouveaux, ont partagé leur passion et leurs connaissances avec les visiteurs. Quant aux pièces exposées, leur qualité et leur diversité ont émerveillé petits et grands.



Le 3 décembre pour collecter des fonds pour le Téléthon, ce sont « Les Ragnagnas » qui se produiront salle des Pommiers. Nous en reparlerons dans le bulletin municipal de 2024 car à l'heure où j'écris ce bilan, cette manifestation n'a pas encore eu lieu.

Je remercie toutes les personnes qui nous permettent d'organiser ces manifestations. Les membres de l'association, les bénévoles, les élus et les agents communaux.

Bonne et belle année 2024 à tous.

Michèle, Présidente de l'ACLSP

CULTURE ET LOISIRS ST-PIERRAIS : michele-monnier@bbox.fr

LA MAISON DES CROYANCES CROÎT ENCORE!!!

La Maison des croyances et traditions Cauchoises ouvre ses portes d'avril à octobre chaque année et propose au public Saint-Pierrais, voisins, estivants et touristes d'ailleurs, de découvrir les traditions,

superstitions et vie d'autrefois, à travers une visite insolite d'un ancien presbytère devenu lieu de mémoire, d'histoires et de partage, grâce aux bénévoles de l'association et avec le soutien de la municipalité.

La Maison des Croyances orchestre trois concours de Boules cauchoises dans l'année et aussi des rendez-vous incontournables, l'ouverture de la saison le 1^{er} samedi d'avril, une bourse aux plantes, fête de la soupe et concours tenue cette année 2023 avec le club des Galets et le Chaudron, avec un grand succès, tout comme le marché artisanal, le 14 juillet, Halloween et les expositions temporaires.

L'association de la Maison des Croyances remercie vivement la municipalité et son Maire, Emmanuel Favey, pour leur soutien et collaboration pour la pérennité de ce lieu emblématique Saint-Pierrais.

La Maison des Croyances et Traditions Cauchoises vous souhaite une très belle année 2024.

Au programme, le samedi 6 avril 2024, ouverture de la Saison avec une conférence sur le thème des religions. Le 28 avril 1er concours de boules et fête ; marché artisanal le 9 juin ; concours boules 7 juillet et 15 septembre ; et les expositions temporaires chaque mois.



MAISON DES CROYANCES ET TRADITIONS CAUCHOISES : 18 rue de la Mairie 76540 Saint Pierre en Port 02 27 30 46 04 Maisondescroyances@yahoo.fr www.maisondescroyances.com





ASSOCIATION LE CHAUDRON

Pour le « Chaudron », 2023 a été riche en rencontres nouvelles et en événements. En effet, la pérennisation de l'activité Qi Gong (pratique de santé d'origine Chinoise) a vu le nombre de nos adhérents plus que doubler. Chaque semaine, les pratiquants se sont rassemblés sous les arbres, lorsque le soleil était de la partie, et, lorsque le temps était incertain dans la salle des Pommiers ou encore dans la salle de motricité de l'école maternelle durant les périodes de congés scolaires. Tout au long de l'année, nous avons alterné entre manifestations lucratives (vide grenier, bourse aux livres, bourse aux vinyles) et événements dont nous assurons le financement en totalité (spectacles de marionnettes, fête des voisins, journées contes...). Journées contes, parlons-en... la première eut lieu en février, avec tout d'abord un conte pour enfants où malheureusement les spectateurs ne furent pas au rendez-vous. Une tentative pour proposer cette prestation aux solaires n'a pas pu aboutir. En revanche, en soirée, les adultes étaient bien présents autour des contes de l'Odyssée et de l'univers maritime. Ce spectacle a de nouveau été donné, en août, dans la superbe ancienne chapelle de Sainte Hélène-Bondeville. Citons également notre premier concert organisé en juin. Malgré la présence de musiciens de qualité, les amateurs de musique ne se sont pas bousculés! Les beaux jours venant, nous avons proposé des ateliers de bois flotté, deux séances gratuites de marionnettes, des visites du village, le méchoui en collaboration avec l'association Saint-Pierre-Animations et enfin des stages d'été : poterie (enfants et adultes), Taï Qi et Qi Gong qui ont rassemblé environ 70 participants(es).















Un grand merci à tous les adhérents du Chaudron et aux sympathisants pour leur participation active.

Merci également à la municipalité pour son soutien financier et logistique, mise à disposition des salles, du matériel et des ressources humaines, sans oublier le personnel du secrétariat, plaque tournante de l'organisation.

Pour nous contacter:

Mail: lechaudronsaintpierre@gmail.com

Téléphone : **06 89 80 21 19**

LE CLUB DES GALETS

Nous proposons des activités chaque mardi : manille, triomino, rummikub, scrabble etc... suivi d'un goûter. Vous avez sans doute envie de rencontrer d'autres joueurs pour passer un après-midi agréable et amusant.

Nous organisons un barbecue de fin de saison avant de nous quitter pour les vacances et nous nous sommes retrouvés autour d'un repas karaoké pour la reprise de nos activités en septembre nous avons 3 nouveaux adhérents. Nous serons heureux de vous accueillir si le cœur vous en dit.





Nous avons organisé fin avril une vente de plants de légumes et de fleurs, vu son succès, nous la renouvellerons l'an prochain.

En juin, une journée de la forme organisée avec interclub, visite et histoire du village grâce à la participation de notre excellent narrateur Joël TREPIED.

Malheureusement, nous avons dû annuler notre vide grenier en raison d'orages.

En novembre, avec Saint-Pierre animation, nous avons fêté l'arrivée du hareng, cette tradition à laquelle nous sommes tous attachés et qui nous permet de nous rassembler

Comme chaque année en décembre nous nous réunissons autour d'un repas pour les fêtes de fin d'année.

Merci à vous de nous encourager par votre présence, car c'est grâce à vous que vie une association et c'est pour vous qu'elle anime tous ces moments.





Nous remercions également les personnes bénévoles qui s'investissent d'une manière ou d'une autre pour nous permettent de mener à bien nos évènements ainsi que la municipalité et les agents communaux pour leur soutien.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2024.

Le Président, Pascal FOURNIER

LES GALETS: clubdesgalets@gmail.com



TENNIS CLUB

Assemblée Générale du Tennis Club de Saint-Pierre-en-Port :



Saint-Pierre-en-Port, 11 août 2023 – L'association Tennis Club Saint-Pierrais a récemment marqué un moment annuel important : l'Assemblée Générale du TCSP. Cet événement a réuni les membres du bureau de l'association, Monsieur le Maire Monsieur FAVEY ainsi que certains membres passionnés de tennis. L'Assemblée Générale a offert aux membres l'opportunité de se rassembler pour discuter des accomplissements passés, des petits défis surmontés et des projets futurs du club. Cette année encore, la mairie de Saint-Pierre-en-Port a activement soutenu cette association, renforçant ainsi la collaboration solide entre le TSCP et les autorités municipales.

Cette collaboration reflète l'importance du sport et de la vie associative dynamique au sein de la communauté de Saint-Pierre-en-Port. La mairie, reconnaissant l'impact positif du club sur la vie locale, a fourni un soutien financier et logistique pour la réalisation des cours de tennis destinés aux enfants de St Pierre-Port et aux alentours. Cette coopération renforce les liens entre notre association sportive et la mairie, créant un environnement propice au développement du tennis au sein de la jeunesse de la commune. Pensons au JO de 2024!

Au cours de cette assemblée, les membres ont pu revoir en détail les activités de cours de tennis organisés pendant les vacances de Pâques et tout au long de cet été. De plus, ils ont eu l'opportunité de partager leurs idées et suggestions pour améliorer le fonctionnement avec les adhérents, notamment en ce qui concerne le nouveau site d'inscription grâce au site internet helloasso.com. Les projets à venir, tels que l'organisation de tournois, les améliorations prévues pour les installations au stade, ainsi que le développement de collaborations avec l'école, ont été largement abordés.

L'association a connu une augmentation significative de ses membres cette année, comptant désormais 89 adhérents, soit une augmentation constante de 20 membres chaque année depuis 2021. Ainsi, plus de 100 heures de cours pour petits et plus grands, ont été dispensées de début juillet à mi-aout, sous la supervision d'une professeure qualifiée et enthousiaste Marie LECONTE.

Le Tennis Club de Saint-Pierre-en-Port et la mairie encouragent tous les membres à participer activement à ces Assemblées Générales, car c'est à travers leurs voix que l'avenir du club est façonné. Les idées nouvelles, les perspectives fraîches et l'engagement de chacun sont essentiels pour garantir la croissance continue et le succès de l'association. Ces assemblées représentent également une occasion privilégiée pour élire les nouveaux membres du bureau, offrant ainsi une opportunité unique de jouer un rôle actif dans la gestion et le développement du club, ainsi que dans la vie associative de Saint-Pierre-en-Port.



Pour plus d'informations sur le TCSP, les membres sont invités à contacter le bureau à l'adresse

tennisclub.saintpierrais@gmail.com

ou à visiter le site

https://ballejaune.com/club/SaintPierre pour profiter d'une année de tennis ensoleillée.

A très bientôt,

Le bureau du TCSP



SAINT PIERRE ANIMATIONS

C'est avec le même plaisir que je vous rappelle les manifestations organisées par notre association.

Une année de plus, durant laquelle, nous avons continué à faire vivre Saint Pierre Animations.

Le vide-grenier prévu le dimanche 25 juin a été annulé.

Du 15 au 23 juillet, notre exposition de peinture, dans la salle des Galets, avec une douzaine de peintres, a été visitée par un bon nombre de Saint Pierrais et d'estivants.

Le 29 juillet, avec l'association « Le Chaudron « nous avons organisé une soirée méchouï, au cours de laquelle un feu d'artifice offert par la municipalité a été tiré.

Le 13 août c'était la fête de la moisson. Nous avons battu le blé que nous avions fauché au cours de la semaine. Nous remercions Monsieur DOUTRELEAU Pascal pour la fourniture du blé et Monsieur GUEROULT André pour le prêt du matériel de fauchage et de battage.





Les 21 et 22 octobre, nous avons organisé un salon de peinture et d'artisanat dans la salle des Pommiers.

Le 18 novembre, nous avons organisé une soirée harengs.



Le 10 décembre, nous organisons le marché de Noël.



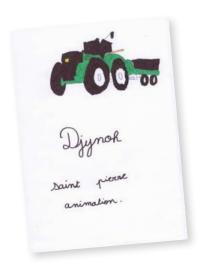


Je termine cette rétrospective en remerciant très fort, toutes les personnes bénévoles qui d'une manière ou d'une autre, nous ont aidés tout au long de l'année écoulée.

Tous les membres de l'association vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024.

Jean-Paul BRIET Président de Saint Pierre Animations

SAINT-PIERRE ANIMATIONS : jp.andree.b@orange.fr





Pour cette saison 2022/2023, une entente a vu le jour entre l'ESMSP et l'U.S. Paluel afin de maintenir les différentes équipes déjà en place.

En effet une équipe Matin évoluant en 3^{ème} division et une équipe Vétéran 1^{ère} Division Critérium sont engagées cette année.



Le groupe sénior commence à prendre ses marques et se porte bien malgré les grosses blessures du début de championnat impactant les effectifs et les résultats.

Les U6-U7 continuent leur progression avec les différents entraînements mis en place et enchaînent les bons résultats aux plateaux.

L'ensemble du club remercie la commune de Saint Pierre en Port pour leur confiance, l'entretien des infrastructures en place ainsi que tous les bénévoles œuvrant au bien-être de l'Entente.



Ensemble, pour l'ESMSP. *W. Barbay, Vice-secrétaire*.

 $\pmb{\mathsf{E.S.M.S.P}: jeromeler ondel@gmail.com}\\$



LES TROIS DÉS



Nous sommes dix sept à nous retrouver le jeudi de 13h30 à 17h à la salle des galets pour le tricot, broderie, couture, patchwork et autre.

Toutes nouvelles adhérentes seront les bienvenues même débutantes.

Nous réalisons des travaux de Noël que nous vendons au marché de Noël et préparons nos petits cadeaux que nous remettons aux aînés au repas du 8 mai.

La bonne ambiance de l'après-midi se termine par un goûter.

Bonne année 2024 à tous.

La Présidente, Brigitte Duboc

Bar Brasserie Le Sull Pleyee Ouvert du dimanche au samedi Fermeture le lundi 24 rue de la mairie 76540 Saint-Pierre-en-Port Tél.: 02 77 24 62 62 VENTE À EMPORTER



PAROISSE SAINT-BENOIT

Dans notre monde perturbé, je vous propose cette année, en guise de vœux 2024, cette très belle prière de Saint François d'Assise (1181/82 – 1226. Fête le 4 octobre). Sans doute certains la connaissent.

> « Là où se trouve la haine, que nous annoncions l'amour! Là où se trouve l'offense, que nous apportions le pardon! Là où se trouve la discorde, que nous bâtissions la paix! Là où se trouve l'erreur, que nous proclamions la vérité! Là où se trouve le doute, que nous réveillions la foi! Là où se trouve la détresse, que nous ramenions l'espérance! Là où se trouve la tristesse, que nous suscitions la joie! Là où se trouve les ténèbres, que nous répandions la lumière! Car c'est en se donnant qu'on reçoit, C'est en s'oubliant qu'on se retrouve, C'est en pardonnant qu'on est pardonné, C'est en mourant qu'on ressuscite à l'éternelle vie. »

Quelles que soient nos convictions, puissions-nous être, chaque jour de cette année, un instrument de paix et d'unité pour le bien de tous... et le nôtre.



Fraternelle amitié à chacun. Père Marc PREVEL

Secrétariat paroissial ouvert :

- Lundi et jeudi de 13h30 à 16h00
- Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00
- Mercredi permanence téléphonique numéro sur le répondeur

Tél.: 02 35 29 81 38 - mail: paroisse.stbenoit@wanadoo.fr Permanence du prêtre ou du diacre Chaque samedi de 10h à 12h au presbytère de Valmont

Ils sont nés :

le 20 avril : GUÉRY Nahyssan le 25 avril : CHAPUIS Louison le 1er juin : RÉAD Emma le 16 juin : LAUNAY Mia

le 17 juin : LASSOUREILLE Auguste

« Toutes nos félicitations aux heureux parents »

Ils se sont unis par le mariage :

le 6 mai :

VENDEVILLE Hubert et LEGAY Julie

le 10 juin :

HEBERT Pamela et DAVESNE Jessica

le 10 juin :

VARIN Giovanni ET BEY Adeline

le 8 juillet :

LE GRAND Vivien et WOITERSKI Fanny

le 8 juillet :

MORISSE Christopher et CORAILLER Alisson

« Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés »

Ils se sont pacsé:

le 1er août :

LEFRANCOIS Frédéric et VANDAMME Hélène

« Tous nos vœux de bonheur aux jeunes pacsés »

Ils nous ont quittés :

le 12 Janvier : LANGLOIS André

le 31 janvier : NOËL Maud

le 18 avril : GACHET Jocelyn

le 5 mai : DUMÉNIL Christiane

le 7 mai : COUTURIER René le 6 juin : HAUGUEL Monique

le 3 septembre : DAVID Fabrice

le 4 novembre : COUTURIER Nicolas

« Toutes nos condoléances aux familles »













ATELIER QUAI 67 - BENOÎT MOREAU
67 QUAI BÉRIGNY - FÉCAMP
dessins - peintures - sculptures



Tél. (+33)6 66 30 00 49 contact@atelierquai67.fr **(f)** (©)





Maçonnerie Couverture Menuiserie

Neuf & Rénovation

N'hésitez pas à nous contacter, nos devis et conseils sont gratuits! 15, Rue de la Linerie 76 540 VALMONT

02 35 10 58 37

sarl.leplay@orange.fr www.leplaysarl.fr

Nos collaborateurs : dessinateur, électricien, plombier



Scannez-moi!



Suivez-nous aussi sur notre page facebook Sarl Leplay





Nous n'utilisons que des matériaux de qualité avec des fournisseurs renommés



Siège PARTN-ER

116 rue Michel Ledun 76 400 Saint-Léonard

© 02 35 28 85 98

Agence CACHAN 94 230 CACHAN

Agence ECQUEVILLY 78 920 ECQUEVILLY

ANTHONY CRAQUELIN Gérant



06 68 99 76 76



a.craquelin@partn-er.fr







PARTN-ER pour la **gestion** de ses **heures dématérialisées** utilise

www.partn-er.fr

Nouveauté PARTN-ER 2022

WEASCOM

CVC - PLOMBERIE



Tél. 02 35 28 19 50 Fax 02 35 28 62 59 paris-gilles@wanadoo.fr

EURL PARIS-GILLES

MENUISERIE - CHARPENTE

Ossature bois - Agencement Fenêtres bois alu pvc Aménagement de combles

> 235, chemin des marais 76400 FECAMP







Pompes funèbres - Marbrerie A votre service 24h/24

Route de Bosville

76450 Cany-Barville Tél.: 02 35 97 73 55

N° Habilitation: 22-76-0118

Rue Bernard Thélu

76640 Fauville-en-Caux Tél.: 02 35 97 73 55

N° Habilitation: 22-76-0120

78 rue Gustave Couturier

76400 Fécamp Tél.: 02 35 28 97 15

N° Habilitation: 22-76-0184

Une expérience et un savoir-faire transmis dans notre famille depuis 1890

ENTREPRISE BARBA

- > Travaux agricoles et ruraux
- > Brassage
- > Elagage
- Location de matériels
- > Espace verts



2, rue de Yaume - 76450 Saint-Martin-aux-Buneaux Tel. 02 35 97 51 69 - fax : 02 35 57 25 45 - Port. 06 09 48 06 31 entreprisebarbaysarl@hotmail.fr



ENT. M LAMBERT

PLOMBERIE/SANITAIRE CHAUFFAGE/DEPANNAGE **RAMONAGE**



COUVREUR - ZINGUEUR

EFAUVEL

ALEXANDRE

9 347 Rue du Nord 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

¢ 02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75

TAXIS FROMAGER

SASSETOT LE MAUCONDUIT ST MARTIN AUX BUNEAUX OURVILLE EN CAUX **FECAMP VALMONT**

6.64.91.21.31



SARL ISAAC-SALENNE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

TV - Hifi - Électroménager - Antenne

25, rue J. Crochemore 76540 VALMONT

© 02.35.29.14.18

isaac.salenne@wanadoo.fr



15, Rue de la Linerie 76 540 VALMONT

02 35 10 58 37

Sarl.leplay@orange.fr www.leplaysarl.fr

Neuf & Rénovation



Maçonnerie Couverture Menuiserie

N'hésitez pas à nous contacter, nos devis et conseils sont gratuits!



Nos services incluent :

TOUS TRAVAUX DE COUVERTURE

"Ardoise – tuile – bardage - tôle bac acier – joint debout – étanchéité – pose de fenêtre de toit - ramonage"

TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE

"Terrassement – maçonnerie d'agglos, brique et silex – terrasse en béton – carrelage – faïence"

TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE

"Isolation intérieur et extérieur - pose de plaque de plâtre – pose de menuiserie - création et pose d'escalier – agrandissement en ossature bois – charpente"

CONSTRUCTION NEUVE

"Construction de maison individuelle – agrandissement de maison – construction de garage "

Nous n'utilisons que des matériaux de qualité avec des fournisseurs renommés

Nos collaborateurs : dessinateur, électricien, plombier



Suivez-nous aussi sur notre page facebook Sarl Leplay















En famille, entre amis, en séminaire...
Séjournez toute l'année dans nos Manoirs, Villas et Appartements pour 2 à 15 personnes!





Saint-Pierre-en-Port Les Petites Dalles Les Grandes Dalles Sassetot-le-Mauconduit



Anne de Bagneaux-Savatier +33 (0)6 81 51 82 35 contact@sejourdalbatre.com www.sejour-dalbatre.com

CALENDRIER DES FÊTES 2024







AVRIL

- 6 : Ouverture de la Maison des Croyances et des Traditions Cauchoises
 - 28 : Bourse aux plantes Association Club des Galets Maison des Croyances
 - Rallye pédestre Association Le Chaudron

MAI

- 4-5 : Foire à tout Association Culture et Loisirs Salle des Pommiers
 - ■8: Repas du 8 mai La Municipalité Salle des Pommiers
 - ■11 : Fête des voisins Association Le Chaudron Salle des Pommiers

IUIN

- 7 : Fête des Parents La Municipalité à 18H30
- 9 : Marché Artisanal Association La Maison des Croyances *Maison des Croyances*
 - 22 : Soirée contes Association « Le Chaudron Salle des Pommiers
- 23 :Vide grenier Association Saint Pierre Animation Stade Philippe BUREL et Salle des Pommiers

JUILLET

- 6 : Cochon grillé Association ESMSP - Salle des Pommiers
 - 7 : Boules Cauchoises
- Association La Maison des Croyances La Maison des Croyances

 13: Visite guidée du village Association Le Chaudron
 - 17 : Marionnettes
 - Association « Le Chaudron » Salle des Pommiers
 - 18 au 21 : Exposition
- Association Saint Pierre Animations Salle des Galets
 - 20 : Méchoui
 - Association Le Chaudron Salle des Pommiers
 - 20 : Feu d'artifices La Municipalité
 - 20 : Fête des familles Association Tennis club

AOUT

- 1^{er} au 5 : Rallye vespas Association Culture et Loisirs - *Salle des Pommiers*
 - 14 : Marionnettes Association Le Chaudron Salle des Pommiers 14h-18h
- 15 : Vide grenier Association Entente Saint Pierraise de Pétanque Salle des Pommiers
 - 17 : Visite guidée du village Association Le Chaudron
- 17 : Soirée Association Saint Pierre Animations Salle des Pommiers
 - 23 : Pot de fin de saison Association Tennis Club

SEPTEMBRE

- 7 : Moules frites Associations ESMSP Salle des Pommiers
 - 12 au 15 : Minéraux fossiles Association Culture et Loisirs Salle des Pommiers
- 15 : Boules Cauchoises Association La Maison des Croyances La Maison des Croyances
- 29 : Loto
 Association Anciens Combattants
 Salle des Pommiers

OCTOBRE

- 13 : Bourse aux Vinyles Association « Le Chaudron Salle des Pommiers
- Association Entente Saint Pierraise de Pétanque
 Salle des Pommiers

NOVEMBRE

- 9-10 : Salon de peinture Association Saint Pierre Animations Salle des Pommiers
- 11 : Fête des Anciens Combattants Association Anciens Combattants Salle des Pommiers
- 16 : Fête du hareng Associations Saint Pierre Animations et Club des Galets Salle des Pommiers
 - ■30 : Beaujolais Association Le Chaudron Salle des Galets à 18 h

DECEMBRE

- ■7: Téléthon Association Culture et Loisirs Salle des Pommiers
 - 14 : Loto Association ESMSP Salle des Pommiers
- 15 : Marché de Noël Association Saint Pierre Animations Salle des Pommiers